

angles DE VUES

journal du caue / conseil architecture urbanisme environnement du Puy-de-Dôme

n°22 : février 2012



> conseil d'administration 2011-2014

6 REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES > nommés par le Conseil Général

- Monsieur MESTRE Maurice, Conseiller Général, Président du CAUE,
- Madame GIRON Dominique, Conseillère Générale, 1^{ère} Vice-président du CAUE,
- Monsieur BUCHE Jean-Pierre, Conseiller Général, 2^e Vice-président du CAUE,
- Monsieur MARION François, Conseiller Général, Trésorier du CAUE,
- Madame MAISONNET Sylvie, Conseillère Générale,
- Monsieur MONEYRON Florent, Conseiller Général,

4 REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT (membres de droit)

- L'Architecte des Bâtiments de France, Madame LAVENU Mathilde,
- Le Directeur Départemental des Territoires, Monsieur BRESSON Laurent, Secrétaire du CAUE,
- L'Inspecteur d'Académie, Monsieur LAUNAY Luc,
- Poste laissé vacant par la fusion des services de l'état (DDE/DDA), nomination par la Préfecture de Madame WILLIAMS Lisa de la DDT,

4 REPRÉSENTANTS DES PROFESSIONS CONCERNÉES > désignés par M. le Préfet

- Madame PANTHÉON Geneviève, architecte, Présidente de l'ordre des Architectes Auvergne,
- Monsieur FERRI André, entrepreneur, représentant la confédération artisanale du bâtiment (CAPEB), Secrétaire adjoint du CAUE,
- Monsieur GENESTE Louis, représentant la fédération du BTP 63 (FFBTP),
- Monsieur RANOUX Gérard, architecte,

2 PERSONNES QUALIFIÉES > désignées par M. le Préfet

- Monsieur MICHELIN Yves, géographe, spécialiste du paysage, enseignant à l'ENITA,
- Monsieur KANDER Rachid, directeur de l'agence d'urbanisme et de développement de Clermont-Métropole,

6 MEMBRES ÉLUS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- Monsieur SEGAUD Jean-Claude, administrateur de l'office du BTP63,
- Madame MAILLOT Catherine, directrice du PACT du Puy-de-Dôme, architecte,
- Monsieur MASSONNEAU Sylvain, président régional de l'Union des Maisons Françaises,
- Monsieur LEANDRI Paul, directeur de l'ENSACF (école d'architecture),
- Monsieur PARCORET Georges, directeur développement maîtrise ouvrage OPHIS du Puy-de-Dôme,
- Monsieur ROUBEYRIE Fabrice, responsable département développement LOGIDÔME,

1 REPRÉSENTANT DU PERSONNEL

- Monsieur ROBBE Philippe, représentant du personnel auprès du CA (voix consultative).

> édit

L'année 2011 vient juste de se terminer et il est utile de se pencher sur les différents événements qui ont émaillé ce parcours. L'année a été bien remplie, avec une équipe soudée et dynamique.

Quelques repères :

- Le cycle triennal du conseil d'administration s'est achevé et ses membres renouvelés dans leur responsabilité m'ont fait l'honneur de me reconduire à la présidence du CAUE du Puy-de-Dôme. Je continuerai à m'investir pour que notre Association s'adapte, avance et innove.
- Le palmarès sur l'architecture « Valeurs d'exemples » a vu son statut départemental développé à l'échelon régional avec la participation active de nombreux partenaires. Cette expérience fédératrice est convoitée par d'autres CAUE de France.
- Le CAUE a poursuivi ses participations aux différentes foires et salons en amplifiant sa présence au Sommet de l'élevage. En organisant la conférence « Quelle proximité entre ville et agriculture ? », il a su intéresser, mobiliser les acteurs sur les problématiques des franges de l'urbanisation.

Pour autant, l'année 2011 n'a pas été un long fleuve tranquille. La mise en place de la Taxe d'Aménagement dans les départements, taxe qui regroupe à partir de mars 2012 les anciennes Taxes au titre des Espaces Naturels Sensibles et la Taxe Départementale pour les CAUE va et suscite déjà beaucoup de discussions dans les assemblées départementales et beaucoup d'interrogations sur le rôle des CAUE. Ce nouveau mode de financement des CAUE intervient sans pour autant modifier la loi les régissant. La loi de 1977 sur l'architecture conserve toute sa force en indiquant très clairement que les CAUE sont des organismes départementaux investis d'une mission de service public, qui doivent promouvoir la qualité dans les domaines de l'urbanisme de l'environnement et de l'architecture. Ces derniers doivent informer, sensibiliser les collectivités et les particuliers dans les domaines précédemment indiqués.

Nous sommes plus que jamais à la disposition des Communes, des Communautés de Communes et des particuliers pour remplir nos missions de service public

Maurice Mestre,
Président du CAUE

> sommaire

p. 4 - 14 > ACTUALITÉS

- La valorisation des eaux pluviales au sein du projet urbain
- Forts, très forts, les forts villageois du Puy-de-Dôme
- Centre d'hébergement du Brugeron
- Observatoire des CAUE

p. 15 - 25 > TERRITOIRES

- Qu'est-ce qu'un P.L.H. ?
- L'identité végétale des communes
- Agriculture & urbanisation

p. 26 > BILLET D'HUMEUR

- Ne bradez pas votre paysage, Il est garant de notre futur !!!

p. 27 > BRÈVES

- Clermont au loin, Chronique périurbaine
- La maison écologique

La valorisation des eaux pluviales au sein du projet urbain

L'eau, élément vital à toute vie sur terre, façonnant nos paysages, nos cultures, nos mythes, a toujours joué un rôle structurant dans l'organisation et le fonctionnement d'une ville, d'un quartier, en commençant par la toponymie de ceux-ci : Veyre-Monton, Pont de Dore, etc. Toutefois, l'eau a pu également être source de risques du fait d'une absence de gestion des eaux usées et pluviales. Au Moyen Âge, « tenir le haut du pavé » était réservé aux classes sociales supérieures qui évitaient ainsi de marcher dans l'égout à ciel ouvert qui prenait place au milieu de la rue.

Un siècle et demi d'un hygiénisme salvateur a permis l'éradication de nombreuses maladies grâce à une collecte en tuyaux des eaux pluviales et des eaux usées avec un rejet en aval, avec ou sans traitement. Toutefois, la prise de conscience environnementale de la fin du xx^e siècle sur la vulnérabilité de la ressource en eau amène à reconsidérer le rapport qu'entretient le milieu urbain avec cet élément. La gestion des eaux en ville doit maintenant réduire les pollutions de celle-ci, en améliorer la qualité, assurer la pérennité quantitative de la ressource et limiter les risques d'inondation. Lors de la conception d'un nouveau quartier, d'un lotissement, ces objectifs impliquent une démarche intégrant la gestion de l'eau à toutes les étapes de la réflexion, avec comme préalable la gestion différenciée des eaux usées et des eaux pluviales. La collecte et le traitement des eaux pluviales et de ruissellement, par des systèmes dits alternatifs « aux tuyaux », deviennent alors supports du projet.

Bassin de phytoépuration à Nantes



Traitement de l'écoulement des eaux pluviales au sein d'un chemin piétonnier – COURNON d'Auvergne

LIMITER LES CONSÉQUENCES DES PLUIES D'ORAGE PAR LA GESTION À CIEL OUVERT DES EAUX PLUVIALES

Le projet, avec en préalable une analyse du site et de son contexte comprenant le bassin versant en amont et en aval du site, doit définir les réponses aux quatre objectifs suivants :

- Collecter les eaux pluviales et de ruissellement
- Stocker momentanément sur site
- Maîtriser la vitesse et le volume de rejet dans le milieu naturel ou dans un réseau
- Assurer la bonne qualité des eaux rejetées

De nombreux aménagements développent des solutions qui, une fois leur efficacité combinée par une mise en cascade des bénéfices, forment un ensemble cohérent et adapté au projet. Premièrement, lors de la collecte, il s'agit de réduire à « la source » les risques en minimisant les volumes et la vitesse d'écoulement. Par exemple, la mise en place de revêtements perméables ou semi perméables de type sable stabilisé, bande végétale, permet, grâce à l'infiltration et à la rugosité du sol, de réduire les volumes du système de rétention et de limiter les coûts de cet ouvrage. La conception urbaine joue également un rôle à travers la géométrie et le positionnement des zones imperméables ou semi perméables au sein des espaces



Bassin d'orage végétalisé

publics : ceux-ci doivent s'intégrer à la topographie afin de permettre un écoulement facilité là où la stagnation des eaux n'est pas tolérable, et de contraindre le ruissellement là où une mise en charge est envisageable. L'implantation du bâti doit également faire l'objet d'une réflexion afin de limiter les risques de nuisances pour les habitants. L'architecture peut également développer des solutions de stockage en mettant en œuvre des toitures végétalisées faisant office de rétention, des cuves de récupération des eaux pluviales pour des usages domestiques, ou encore une infiltration à la parcelle. Concernant le stockage, au sein des espaces publics ou collectifs, la mise en place de jardin de pluie¹, noues et fossés plantés, de bassin d'orage intégré à la conception paysagère ou de valorisation de zones humides² en place, permet, contrairement à un simple ouvrage de rétention souterrain, de lier les différents objectifs de préservation de la ressource en eau. Ces espaces ont pour premier objectif de retenir les eaux pluviales par la création d'une dépression qui, hors orage, peut être sec ou en eau, ou qui peut être entièrement comblé d'un substrat poreux (graves, sables, ...). Différents systèmes de trop plein, appelés ajutage pour la sortie basse et déversoir d'orage en partie haute, régulent les rejets en fonction de l'intensité de la pluie. La présence de matériaux de revêtement différents, rugueux et le modelage du parcours de l'eau limitent la vitesse de déplacement des eaux de ruissellement.

Noue d'amenée enherbée



¹ « Dépression plantée, créée pour récupérer autant que possible, l'excès de ruissellement d'une maison ou d'un autre bâtiment et de son environnement » Nigel Dunnet et Andy Clayden

² Angles de vues, 21 mars 2011

Au sein de ces dispositifs, la végétation adaptée au contexte hydrique et aux caractéristiques du site, constitue à la fois un support technique en assurant une évapotranspiration des eaux et un maintien des berges, ainsi qu'un élément du paysage. Ainsi ces espaces jardinés constituent de plus en plus des éléments forts des projets urbains.

D'autres procédés permettent également d'intégrer la rétention des eaux de ruissellement en sous-sol sous des voiries ou des zones de stationnement, à l'instar des chambres de rétention ou de coffre de voirie en matériaux poreux. En surface, un revêtement drainant, poreux, permet également d'éviter les avaloirs et autres réseaux. L'entretien régulier par nettoyage des pores du revêtement, est indispensable au bon fonctionnement de ce système.

La dépollution des eaux constitue la dernière étape avant le rejet dans le réseau ou le milieu naturel. La décantation au sein du réseau de collecte et des bassins d'orage constitue la technique la plus utilisée actuellement. La filtration effectuée par les matériaux de composition du sol peut favoriser la dépollution des eaux en piégeant certaines particules. L'entretien des dispositifs joue alors un rôle crucial afin que ne s'accumule pas les polluants qui pourraient potentiellement être rejetés lors d'un orage de forte intensité. Tout prélèvement de matière doit être précédé d'une analyse des boues et des autres matières sédimentées afin d'en déduire la ou les filières à privilégier.

Fossé drainant en pied de façade - LILLE



La mutualisation. Les espaces dédiés au stockage des eaux pluviales sont utilisés de manière temporaire, dès lors, la question se pose de la mutualisation de ces espaces avec d'autres usages. Ainsi, des aires de jeux, des terrains de sport, des stationnements, des jardins publics servent à la fois d'aménités urbaines et de système technique de rétention.

La végétation, grâce à l'interaction entre ses racines et les bactéries et micro-organismes, en place, selon les essences sélectionnées, peut également dépolluer les eaux de ruissellement, notamment celles issues de la voirie : c'est le principe de la phyto-épuration.

En dehors du rejet dans le réseau ou dans un cours d'eau, l'infiltration en sous sol des eaux de ruissellement est envisageable lorsque la perméabilité du sol et du sous-sol le permet et que la nappe phréatique n'encourt aucun risque. En fonction de la capacité de la nappe à accueillir les volumes d'eau, la rétention de ces derniers est alors moindre et il est possible dans certains cas d'éviter tout raccordement au réseau d'eaux pluviales. Des dispositifs peuvent jaloner le parcours de collecte des eaux pluviales comme des puits d'infiltration, l'infiltration peut également se faire sur tout l'ouvrage comme dans le cas des tranchées d'infiltration.

LES OUTILS RÉGLEMENTAIRES

Outre la mise en œuvre des principes évoqués ci-dessus dans les projets publics ou privés, les collectivités peuvent agir par la réalisation d'un zonage pluvial, volet du zonage d'assainissement défini par l'Article L2224-10 code général des collectivités territoriales, qui peut être intégré au règlement du PLU. Ce document, après enquête publique et approbation de l'organe délibérant, permet de définir des zones dans lesquelles des règles relatives à la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement, à l'éventuel nécessité de traitement de ces eaux et à l'imperméabilisation des sols. Le rejet des eaux de ruissellement et pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous sol sont soumis au dépôt en préfecture d'un dossier loi sur l'eau selon la surface totale du projet à laquelle il faut ajouter la surface du bassin versant intercepté : autorisation surface ≥ 20 ha, déclaration ≥ 1 ha.

Par ailleurs, l'intégration des éléments issus du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux et du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux doit être effectuée lors de l'élaboration des Schéma de Cohérence Territoriale et les Plans Locaux d'Urbanisme.

T.R.

Pour aller plus loin :

Certu MEDAD 2008 « *L'assainissement pluvial intégré dans l'aménagement* » Ed. Certu 195 p.

Certu MEDDTM FNCAUE Villes et Villages Fleuris 2011 « *Aménager avec le végétal* » Ed. Certu 337 p.

<http://www.adopta.fr/site/> « la gestion durable des eaux pluviales »
<http://www.phytoestore.com>



Forts, très forts, les forts villageois du Puy-de-Dôme

« De nombreux villages conservent des vestiges de fortifications, qui appartiennent à des systèmes défensifs distincts des châteaux seigneuriaux : de types variés (édifices antérieurs aménagés, quartiers-refuges, enceintes villageoises), la plupart datent des ^{XIV} et ^{XV} siècles (Guerre de cent ans) et étaient destinés à assurer la sécurité collective des habitants. Ces fortifications, qui ont constitué une réponse à l'insécurité contemporaine, jouèrent un rôle déterminant dans l'histoire des villages : d'une part, en imposant de nouvelles contraintes dans la topographie, elles ont eu un impact durable sur les plans et sur la morphologie des bourgs. D'autre part, elles impliquaient des négociations avec les seigneurs et les autorités princières et royales, donnant ainsi l'occasion aux habitants d'améliorer leurs institutions collectives et témoignant de la montée en puissance des communautés villageoises ».

Gabriel Fournier, Professeur honoraire, Université Blaise Pascal

UNE PARTICULARITÉ PUYDÔMOISE

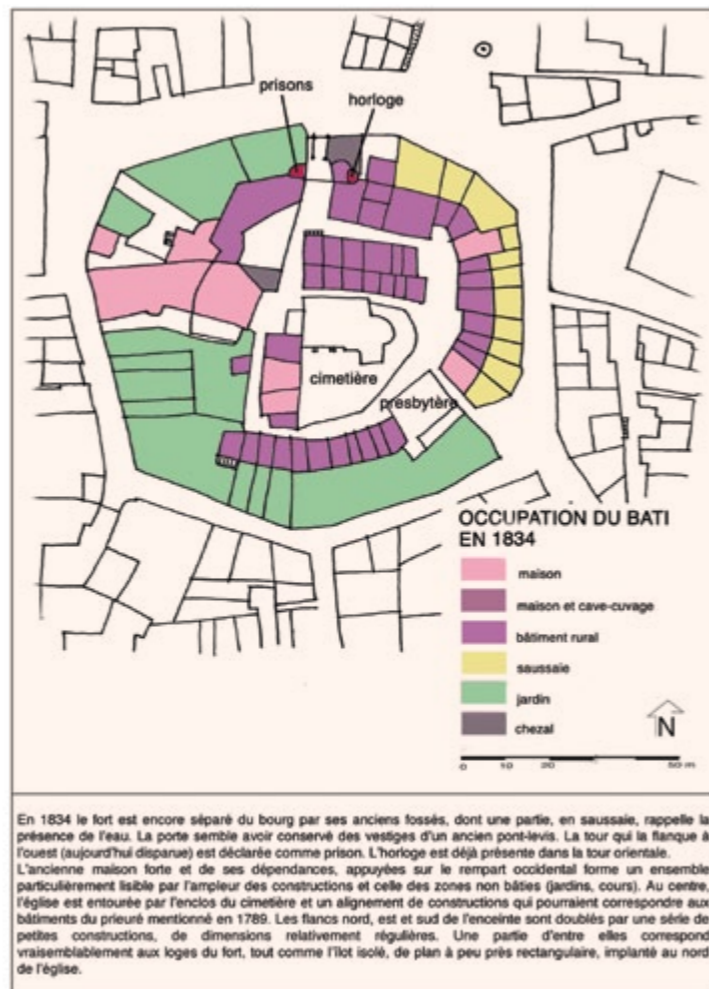
C'est un patrimoine caractéristique de Basse-Auvergne et notamment puydômoise, car la plupart des « forts villageois » ont été recensés dans le Puy-de-Dôme. On en connaît actuellement 140 en Limagne et sur ses pourtours, dans des états inégaux de conservation. Car peu de forts ont été conservés ou réhabilités et la sauvegarde de ce patrimoine est très complexe, notamment à cause de la fragmentation extrême de la propriété foncière. Très présents sur les territoires, les architectes du CAUE sont sensibles à cette problématique depuis fort longtemps.

UN SUJET DE RECHERCHE

À la suite de plusieurs années de recherches de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand, la DRAC Auvergne s'est intéressée à la typologie des forts villageois et a amorcé une réflexion sur leur devenir. Elle a confié à l'architecte-archéologue Christine Charbonnel l'étude d'un certain nombre d'entre eux selon une approche historique, architecturale et urbaine. Avec l'appui de l'historien Gabriel Fournier, inventeur de la notion de « fort villageois », et à côté des associations de sauvegarde des forts, elle a fait un état des lieux remarquable et un travail d'inventaire de plusieurs forts du département.

UN APPEL À LA DÉCOUVERTE

Il aurait été dommage que le grand public ne puisse profiter de ces études. Car, même si les « forts villageois » ont marqué l'histoire du territoire depuis longtemps, même si le Puy-de-Dôme possède encore de beaux témoignages, beaucoup les confondent encore avec des fortifications, certes médiévales, mais féodales ou ecclésiastiques. Il fallait faire prendre conscience aux résidents et aux visiteurs de la richesse de ce patrimoine et leur donner envie d'aller voir plus près la composition urbaine de ces forts, la qualité du bâti, voire l'histoire de la commune, grâce à de riches cartographies, à de nombreuses photographies et à un atlas patrimonial des parcelles concernées (tours, portes, remparts, bâtiments, sculptures, détails).



Martres-de-Veyre : photographie aérienne sur le fort et le quartier fortifié

UNE INCITATION À INTERVENIR

Mais ces documents constituent aussi pour les collectivités locales et territoriales concernées une base incitative à un engagement dans un programme de restauration et de mise en valeur, voire une incitation en direction des habitants à préserver telle ou telle partie de leur patrimoine. Avec le soutien financier de la DRAC Auvergne, le CAUE a remis en forme ces documents et publié cette collection présentant dix forts villageois. Après Boudes, Chas, Chauriat, Espirat, Le Broc, Les Martres-de-Veyre, Mareugheol, Plauzat, Prompsat, Reignat, d'autres études sont en cours et d'autres ouvrages devraient voir le jour.

UN SAVOIR EN PARTAGE

Témoin de l'histoire et de l'activité des hommes, de leurs formes d'organisation sociale, de leur créativité ou de leurs croyances, le patrimoine culturel doit contribuer à définir des territoires de projet. Les « forts villageois » représentent pour le département du Puy-de-Dôme un atout à valoriser dans une perspective de développement touristique et participent au renforcement de son attractivité. Le patrimoine induit donc des obligations d'entretien, de protection et de transmission. Ces ouvrages sont les premiers maillons d'une stratégie de mise en valeur de ces regroupements communautaires vieux de 500 ans : la diffusion de leur connaissance à un large public.

M.A.



Ces 10 ouvrages sont disponibles pour la somme de 5 € pièce au CAUE du Puy-de-Dôme et dans quelques points de vente sur le territoire.



Le Brugeron,
270 habitants en 2007
Altitude : entre 830 et 1430 m
Altitude du bourg : 850 m
Ollièrgues : 8 km

© C.C.

Le centre d'hébergement réaffirme la limite est de la butte sur laquelle est implantée le bourg.

Les extensions sont labellisées THPE (très haute performance énergétique) et le bâtiment relié au réseau de chaleur bois de la commune. Le village vacances, baptisé LàÔ, (bien vu), bénéficie du label régional NATITUDE.

effet de masse horizontale. Un parement de pierres granitiques, maçonnées à la chaux traditionnelle conforte cette prise en compte du contexte local.

Le bois, autre matériau local est largement utilisé à l'intérieur, notamment pour les plafonds des principaux volumes, mais aussi le parement des parois du restaurant.

Les déplacements le long du bâtiment principal sont judicieusement traités en utilisant la lumière naturelle. À l'est la toiture végétale du socle est percée de quatre puits de lumière qui éclairent l'accès du restaurant, affirmant l'espace comme une rue intérieure. À l'ouest, une galerie vitrée double la façade depuis l'accueil et distribue les salles de travail et de conférences.

Le centre d'hébergement propose plus de quatre-vingt lits, un restaurant, une piscine, un hammam et un sauna, un espace de conférences, des lieux de travail et de détente.

de relier totalement : le volume de l'accueil se glisse dans l'interstice, sans le combler. Le chêne majestueux, légèrement élagué conserve sa place, une galerie couverte protège les piétons. Les architectes affirment même une seconde liaison piétonne transversale entre le haut et le bas de la butte.

À l'autre extrémité du bâtiment sud, la seconde extension accueille la piscine, largement vitrée et ouverte sur les pentes du Forez. Elle s'infléchit vers l'ouest, suivant l'orientation de la butte. Elle est reliée au bâtiment principal par une galerie vitrée assurant une transparence entre la terrasse et le village.

La troisième extension est conçue comme un socle qui accroche le bâtiment principal au relief. Elle se glisse, à l'est, jusqu'en surplomb de la voie dont elle épouse la forme. Recouvert d'un toit végétal, elle accueille les espaces de restauration.

L'observation des volumétries traditionnelles voisines incitent les architectes à fractionner ce socle en trois parties, évitant ainsi un

Il affiche surtout la possibilité de faire évoluer le bâti traditionnel, y compris au cœur d'un petit bourg rural, en un équipement à l'architecture contemporaine, sachant exploiter, et par là même révéler toute les facettes d'un site de qualité.

On regrettera simplement que la conception et l'aménagement des espaces publics, initiés en parallèle, aient été réalisés sans concertation avec les architectes. Le dessin et le choix des matériaux auraient gagné en pertinence et en cohérence.

C.C.

Lieu : Commune du Brugeron
Maître d'ouvrage : communauté de communes du Pays d'Ollièrgues
Architectes : Georges Floret,
Mandataire : Anne & Philippe Bogacz

Centre d'hébergement du Brugeron

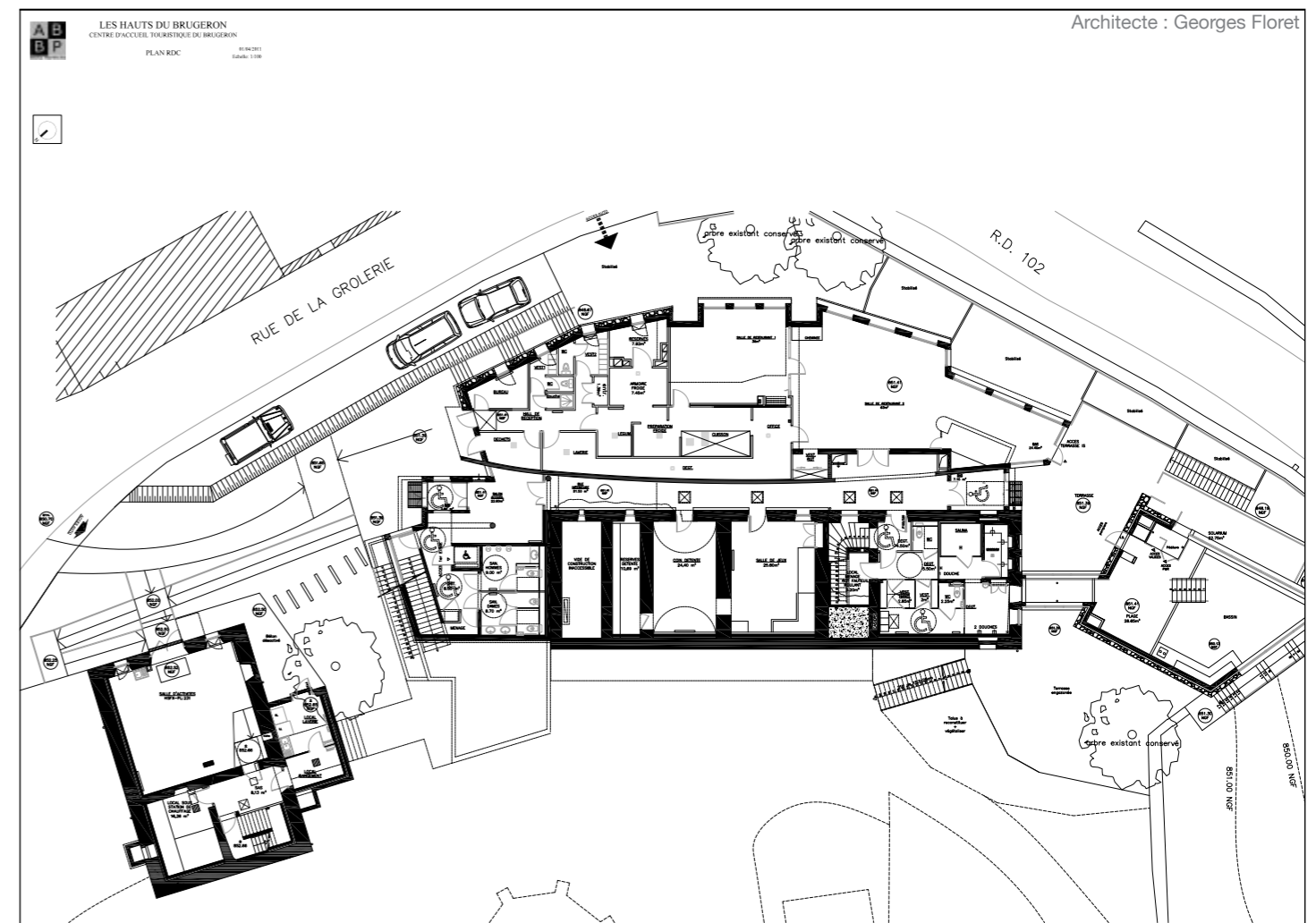
Le Brugeron, commune d'environ 300 habitants, est implantée sur les pentes du Forez, à la verticale d'Ollièrgues. Le bourg est situé sur un promontoire rocheux dont le sommet est marqué par la présence de l'église, mais aussi par deux bâtiments communaux imposants, implantés sur la limite est de la butte : le centre de vacances, largement obsolète, ainsi qu'un bâtiment regroupant la mairie et des locaux associatifs.

Les locaux de la colonie de vacances ne répondant plus aux normes de sécurité, la Communauté de Communes du Pays d'Ollièrgues initie une étude de programmation et envisage plusieurs hypothèses : rénover le seul bâtiment concerné et étoffer le projet en utilisant le second bâtiment... Cette deuxième hypothèse sera privilégiée et provoquera le transfert de la mairie dans des locaux proches, plus adaptés. Le projet est ambitieux, Le Brugeron est à l'écart de la circulation principale localisée dans la vallée de la Dore, mais la tradition d'accueil de la commune est réelle et elle bénéficie d'un environnement naturel de qualité avec la proximité des Hautes Chaumes et du col du Béal. La contrainte principale consistait à projeter le centre d'hébergement sur les deux bâtiments proches, sans pour autant créer une barrière dans le village, ni altérer la silhouette du bourg, repère visuel affirmé depuis les pentes alentours. Les architectes retenus, Georges Floret et Philippe Bogacz composent donc leur projet à partir des deux bâtiments, qu'ils se refusent

À l'arrière de l'église, le volume de l'accueil se glisse entre les deux bâtiments d'origine. Le lien formel est affirmé par une simple galerie couverte.



© C.C.



Architecte : Georges Floret



Dans la salle de restaurant, le bois est utilisé pour traiter l'acoustique et l'esthétique.

Le choix de ne pas relier les deux bâtiments a permis de préserver l'arbre, la transparence et la circulation entre les parties haute et basse du village.



Le contact entre la terrasse et le village est préservé par la transparence de la galerie reliant la piscine et le bâtiment principal.



La piscine s'ouvre sur les pentes du Forez.

Les puits de lumière scandent la rue intérieure ménagée entre le bâtiment ancien et l'extension est.



L'observatoire des CAUE

Le CAUE 63 adhère à L'OBSERVATOIRE NATIONAL DES CAUE, outil national commun de recensement et d'analyse de la production architecturale, urbaine et paysagère. À partir du site www.caue-observatoire.fr vous pouvez découvrir plus de 1800 réalisations architecturales exemplaires, dont une cinquantaine de projets sont situés dans le Puy-de-Dôme. Leurs descriptions accompagnées de photos et de plans vous permettront de comprendre leur insertion dans leur site.

La mise en ligne des projets architecturaux correspond au Palmarès Départemental de l'Architecture et de l'Aménagement « Valeurs d'Exemples 2009 » ainsi qu'au premier Palmarès Régional de l'Architecture et de l'Aménagement « Valeurs d'Exemples 2011 ». Les projets sélectionnés permettent de proposer des exemples de réalisations peu mentionnés dans la presse spécialisée. L'observatoire a pour objectif de répondre aux attentes des différents acteurs de l'aménagement, maîtres d'ouvrage et partenaires institutionnels. Le CAUE du Puy-de-Dôme, fort de son ancrage territorial, joue un rôle de veille important dans tous les

domaines qui contribuent à la qualité du cadre de vie des citoyens. L'outil accessible à tous, valorise certaines des meilleures réalisations dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, du patrimoine et du paysage. Plate-forme d'échanges et de diffusion, ce site internet régulièrement actualisé, permet de mieux faire connaître l'architecture contemporaine dans le Puy-de-Dôme et en France. En un clic, l'internaute peut avoir accès à des réalisations d'architecture publique, d'habitat collectif ou individuel, d'aménagement urbain, d'espaces publics, sélectionnés pour la qualité de leur conception, leur caractère innovant, leur valeur d'usage. La recherche peut se faire par thématique, mots-clés, origine géographique, date de réalisation et nom de concepteur.

L'OBSERVATOIRE DES CAUE est à la fois un outil de connaissances et de diffusion de l'information, un outil de sensibilisation et de valorisation de la qualité, mais aussi une base de données qui permet leur restitution sous des formes diverses (fiches pratiques, illustrations de conseils, circuits de visites...). L'OBSERVATOIRE aujourd'hui alimenté par plus d'une trentaine de CAUE, poursuit son développement.

S.D.

Qu'est-ce qu'un P.L.H. ?

État d'avancement des Programmes Locaux de l'Habitat dans le département du Puy-de-Dôme (décembre 2011 selon données CG63)



Le programme local de l'habitat (P.L.H.) est un document de planification et de programmation établi par un établissement public de coopération intercommunale (E.P.C.I.), une communauté de communes (C.C.) ou une communauté d'agglomération (C.A.), en application des articles R 301-1 à R302-13 du Code de la construction et de l'habitat (C.C.H.).

ENJEUX ET OBJECTIFS

Le PLH est un outil de programmation, établi pour une durée de 6 ans, qui permet aux élus d'engager une politique du logement à la hauteur des besoins et des attentes de nos concitoyens sur l'ensemble du territoire considéré.

Au-delà de sa fonction de planification des politiques de l'habitat, il propose également un cadre de dialogue entre les acteurs de l'habitat (promoteurs, bailleurs, habitants...).

Il traite ainsi de sujets aussi divers que :

- la réponse aux besoins des ménages modestes, des plus âgés, des jeunes, des personnes handicapées, ... dans un souci de mixité sociale du territoire,
- la qualité des logements, au travers tant de la construction neuve que de la réhabilitation,
- la prise en compte de la question environnementale (économie de l'espace, performance énergétique des logements, ...),
- l'articulation avec les autres politiques publiques, comme celle des déplacements par exemple.

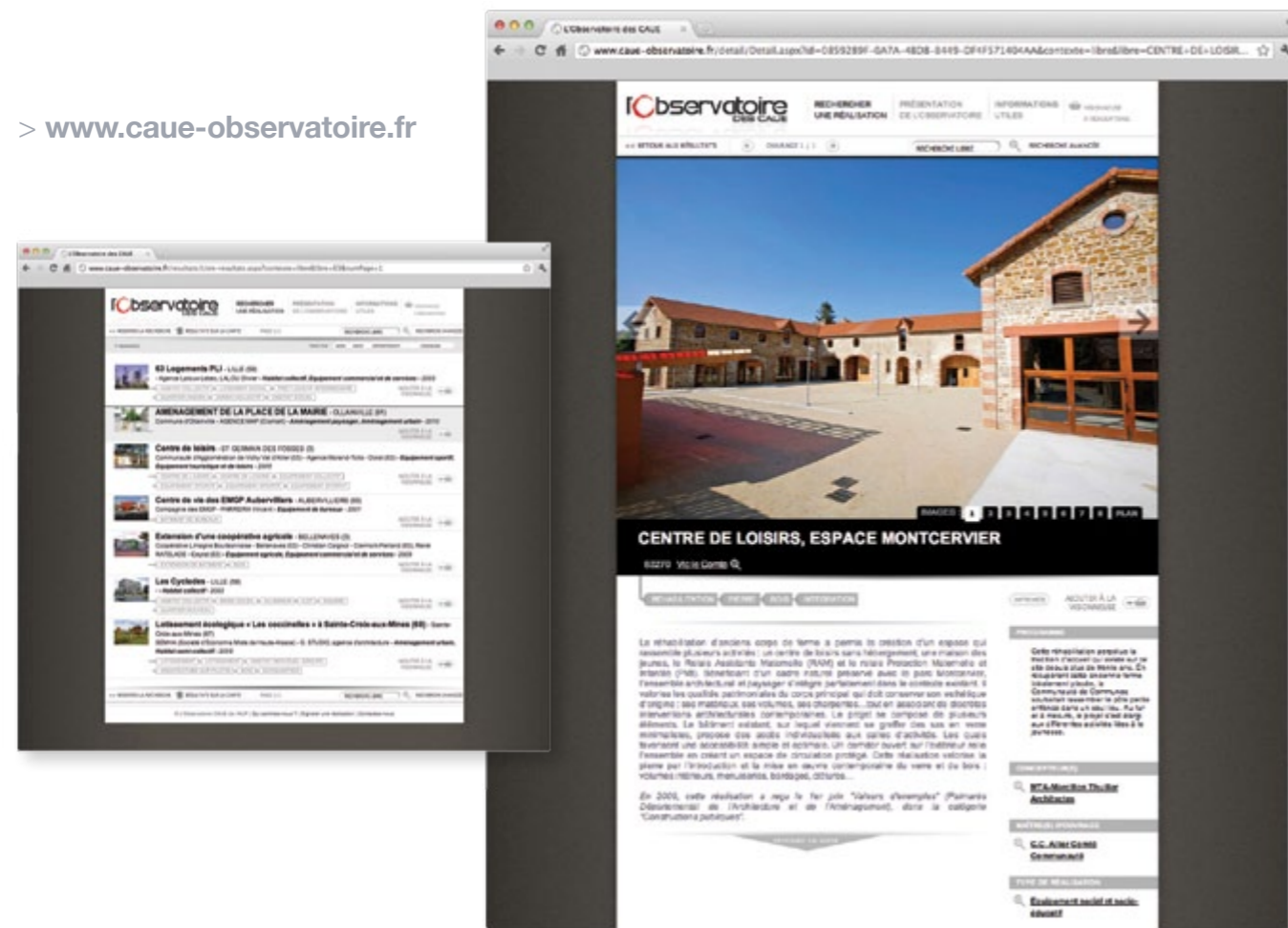
Il fixe, sur la base d'un diagnostic de la situation du logement et de l'hébergement sur le territoire, un ensemble d'actions à mener pour résorber les principales difficultés ou points faibles identifiés et assurer un développement équilibré de l'offre.

Le PLH doit « assurer entre les communes et les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre en logements ». Il tient compte des caractéristiques du développement de l'agglomération : évolution démographique et économique, évaluation des besoins des habitants actuels et futurs, desserte en transports collectifs.

Le PLH ne se limite pas uniquement au développement d'une offre nouvelle, il doit prendre également en compte l'amélioration de l'offre existante.

J.R.

> www.caue-observatoire.fr



La situation dans le Puy de Dôme
4 P.L.H. sont approuvés et 5 sont en cours. Ils concernent 9 communautés de communes soit, 89 communes.

- Clermont-Communauté
- Riom-Communauté
- Les Cheires
- Gergovie Val d'Allier, Mur ès Allier, Allier Comté
- Côteaux de Randan
- Limagne Bords d'Allier
- Nord Limagne
- Pays des Combrailles
- Volvic sources et volcans
- Pays du Grand Sancy
- Pays de Courpière, de la Montagne Thiernoise, entre Dore et Allier et Thiers Communauté



Juxtaposition spontanée d'iris jaunes, de lupins bleus et roses au cœur d'une prairie de fauche sur les terrasses du prieuré de La Chaulme

© Alexis Pernet

L'identité végétale des communes¹

Les accotements de chemins, les pieds de façades fleuris, les vieux jardins, « jardins de curé », jardins paysans, potagers vivriers, vergers clos, les ruines, friches, les recoins des villes et des villages hébergent des trésors de plantes plus ou moins reconnues, souvent oubliées et en sommeil.

Comme le patrimoine bâti, ces végétaux apportent leur témoignage sur la culture populaire, et l'histoire des liens entre les hommes et les plantes. Ils accordent les anciennes pratiques aux paysages d'aujourd'hui. Démodées, souvent méprisées, les plantations vernaculaires méritent d'être reconnues et de prendre une place de choix dans la cité,

ajoutant leur authenticité aux espaces et aux bâtiments qu'elles ont longtemps embellis et parfumés.

Traditionnellement diversifiées, longuement sélectionnées et adaptées aux conditions environnementales de leurs sites, potentiellement résilientes au changement climatique, elles présentent une diversité biologique remarquable, et font parfois des milieux bâtis un conservatoire botanique de fait.

Porteuses de sens et de symboles ancestraux, elles replacent les espaces dans la trame du temps et de l'histoire, embellissent les sites historiques et pourraient animer les nouveaux quartiers et leurs espaces publics.

UN PATRIMOINE PORTEUR DE PAYSAGE

Les pratiques de culture et de jardinage paysan, sédimentées sur des générations, ont mis en place les liens sensibles des villages et des villes avec leurs périphéries agricoles, tissant des transitions fines depuis les habitats, les cours et terrasses, vers les jardins fleuris, les potagers, vergers, parcs, jusqu'aux vignes, aux prairies et aux champs.

Les plantes associées entre elles, les fruitiers adossés aux bâtiments et aux clôtures, les arbres et les haies, se rassemblent dans des configurations ingénieuses et fructueuses et accompagnent les paysages de leurs motifs.

Les jardins privés, souvent aperçus depuis les rues et les espaces publics, embellissent la ville et lui apportent leur caractère intime. Ils témoignent de la vie des habitants et de leur créativité. Ils animent les villes de façon bien plus diversifiée que les plantations publiques.

SYMBOLES ET EMBLÈMES

Dans les espaces fortement investis, publics ou privés, le choix des essences plantées s'est longtemps fait en fonction de symboles, de rituels religieux, parfois d'origine très ancienne.

Les buis bordaient les chemins de processions et la statuaire religieuse. On trouve, plantés comme eux aux abords des églises, les lys blancs et les roses médiévales ou les genévriers des cérémonies de mariage.

Les « tilleuls de Sully » ornent encore bien des places de villages et accompagnent les édifices publics.

De nombreux seuils et façades de maisons sont bordés d'iris, réputés éloigner les vipères, superstition héritée de la médecine romaine, tandis que de nombreux jardins hébergent des houx, réputés porte-bonheur, de la mandragore ou du millepertuis, plantes magiques.

Certaines villes ou régions arborent leurs plantes emblématiques : violettes de Toulouse, citrons de Menton, géraniums alsaciens...

Chaque époque a eu ses modes, privilégiant quelques essences : les rosiers lianes, les lilas et glycines ornaient les maisons du début du xx^e siècle.

Réutiliser ces plantes dans leur cadre historique assure une cohérence entre le patrimoine bâti et le patrimoine végétal.



Le duo des roses blanches et rouges (rose Gallica ou de Provins) qui ornent les enluminures médiévales.

SAVOIR-FAIRE JARDINIERS :

Les savoir-faire paysans se sont construits au fil des expériences, hors de tout modèle académique, variant selon les géographies, les microclimats, la nature des sols, les traditions et cultures locales.

Ils laissent leur place aux fleurs sauvages et au vagabondage végétal, estompent les limites entre le cultivé et le sauvage, le vernaculaire et l'exotique.

Ils combinent des usages multiples, embellissement, présence symbolique, confort thermique, productions vivrières,... et organisent les espaces.

Le jardin vernaculaire produit à la fois les légumes, fleurs, plantes aromatiques, simples, fruits, engrais verts, osiers, plantes tinctoriales, à tisanes, répulsives, artisanales, médicinales... dans une organisation cohérente et économe,

Méticuleux et astucieux, il tire le maximum des plantes avec un moindre impact, limite les arrosages et ignore les intrants industriels. Ses plantes rustiques et peu exigeantes se développent avec une intervention réduite des jardiniers.

Dans les exploitations agricoles, les prés vergers, les forêts pâturées, le pâturage aérien, les rôles multiples des haies bocagères participent de la même logique d'adaptation aux différents contextes et de combinaison d'usages. Ils ne sont malheureusement pas reconnus par le zonage administratif de l'espace rural, ce qui concourt à leur disparition.

Ces savoirs, de transmission essentiellement orale, peu reconnus, voire méprisés, sont en voie d'effacement. L'abandon des plantes tombées en désuétude et des pratiques jardinières traditionnelles menace de disparition leurs valeurs utilitaires, ethnologiques, génétiques, écologiques, historiques.

Ils sont à considérer ainsi que les usages qui leur sont liés, comme un patrimoine naturel et culturel à valoriser et à transmettre.

Pré-verger clos, bourg de Saint Dier d'Auvergne





Jardin paysan à Saint Dier d'Auvergne, vu depuis la route de Saint Flour

LE VOYAGE DES PLANTES

Au fil du temps, les notables ont introduit dans les parcs de leurs propriétés des essences végétales rares, des collections de plantes décoratives, fleurs, arbustes, arbres...

Les principes de composition et les essences se sont diffusés dans les jardins proches. Un coup de canif d'un passant pour prélever une bouture, et les plantes ont colonisé les jardins et les rues des alentours. On retrouve ainsi des sujets d'une même essence atypique dans plusieurs parcs ou jardins paysans d'une commune : grands arbres, fleurs de collection, rosiers, pivoines, rhododendrons, camomilles...

La mobilité essentiellement pédestre des époques antérieures au développement de l'automobile, la rareté des voyages ont contenu ces influences dans un rayon de quelques kilomètres autour des châteaux, parcs bourgeois, villas. Les modes jardinières de chaque village et région sont ainsi singularisées, et constituent une part discrète mais bien enracinée de leurs identités.

Cette influence concerne également des variétés potagères ou fruitières. Leur développement peut faire suite à une initiative d'ordre économique, comme à Domaize où, à l'initiative d'un instituteur, des vergers de la variété locale « pomme feuillue » ont été plantés en grande quantité et diffusés à partir de la deuxième moitié du XIX^e siècle,

LA MÉMOIRE DU SOL ET LES INDICES ARCHÉOLOGIQUES

Des sites abandonnés et préservés de l'intervention des hommes ont permis la reproduction spontanée de plantes abandonnées et leur protection au fil du temps, dans des jardins ou en pleine campagne. Ainsi les roses, autrefois plantées en paire blanche et rouge (la *rosa Gallica*) qui ornent les enluminures des manuscrits moyenâgeux, et dont on retrouve parfois l'une et l'autre dans deux jardins proches. En laissant croître des plantes inconnues dans un vieux jardin, le jardinier redécouvre ces plantes autrefois reconnues pour leurs qualités. Un terrassement peut provoquer l'apparition de bosquets de fleurs en remontant à la surface du sol des graines ensevelies.

Le thym-citron aux vertus anti-infectieuses, dont les nobles portaient des sachets autour du cou pour se protéger des odeurs et maladies du peuple, ressurgit dans le jardin du château des Martinanches.



À partir d'un rosier liane du château des Martinanches, plusieurs pieds ont été introduits dans les villages et le bourg de Saint Dier d'Auvergne sur les espaces publics et le long des façades...



Poirières en vallée de l'Ance



La petite pervenche indicatrice d'occupation médiévale

Certaines plantes anthropophiles constituent des indicateurs de traces d'occupations humaines disparues. Odette Lapeyre¹, créatrice du jardin ethnobotanique d'Antignac (Cantal), en observant la présence récurrente de petites pervenches sur des sites d'habitat médiéval a permis de découvrir l'important potentiel de l'ethnobotanique appliquée à la prospection archéologique.

BIODIVERSITÉ

Les plantes locales sont innombrables et adaptées aux conditions environnementales de leur site. Elles sont capables de se développer spontanément et nécessitent à la fois peu d'entretien et peu ou pas d'arrosage et d'intrants. Elles favorisent les continuités paysagères et écologiques entre les milieux bâtis et les espaces naturels et s'intègrent naturellement dans les écosystèmes locaux.

Les cultures, les essences jardinées, les habitudes culinaires ont évolué au cours des siècles remplaçant certaines plantes traditionnelles par des essences exotiques. Si carotte, panais, betterave, poireau, mâche, sont d'origine indigène, les « plantes fruits » telles que tomates, pommes de terre, aubergines, haricots... sont généralement d'origine exotique.

Indigènes ou exotiques elles ont fait l'objet d'expérimentations de générations de jardiniers. Les jardins anciens gardent des traces de vieux légumes et fleurs oubliés qui constituent un riche patrimoine génétique, dont la très grande diversité garantit une probabilité d'adaptation au changement climatique bien supérieure à celle des plants du commerce.

Cette richesse est en voie de disparition par le recours aux essences commercialisées, au nombre limité, distribuées sur tous les territoires.



POLITIQUES MUNICIPALES DE PAYSAGE ET DE FLEURISSEMENT

Connaître

Le travail sur l'identité végétale repose sur la connaissance des milieux, milieux naturels existants et jardins et plantations créés par l'homme qui sont également porteurs d'une identité et de culture locale. Depuis les jardins publics et institutionnels jusqu'aux plus modestes jardins privés ou aménagements agricoles, tous contribuent à l'identification d'une palette végétale porteuse d'identité. Inventaires, diagnostic des pratiques culturelles et décoratives locales dans toute investigation sur l'identité d'un territoire sont essentiels à cet enjeu de reconnaissance.

Valoriser les traditions et fêtes liées au végétal

Réserver une place dans l'espace public aux plantes symboliques historiques, faire perdurer les fêtes traditionnelles contribue à sensibiliser la société aux enjeux culturels liés à la végétation et aide à la reconnaissance de ce patrimoine mésestimé.

Les collectivités peuvent mettre en place une politique de conservation et valorisation du patrimoine végétal, soutenir l'accompagnement végétal du patrimoine bâti, sensibiliser aux pratiques locales. Certaines investissent dans la restauration ou la création de jardins historiques ou ethnobotaniques.

Iris saint jean et valériane en pieds de murs jardinés par des riverains



Poiriers palissés contre une clôture maçonnée et protégés de la pluie par un bord de tuiles

Concevoir le fleurissement communal

Pour appuyer l'identité locale, le fleurissement doit intégrer des points de vue historiques, sociologiques, écologiques... à prendre en compte depuis le choix des plantations jusqu'au regard et au travail du jardinier.

Les plantations devraient être choisies comme un accompagnement du patrimoine architectural et urbain. Les aménagements publics peuvent s'inspirer de références locales adaptées à leur contexte et reliées à l'histoire sociale.

Dans les territoires ruraux, les espaces naturels constituent un réservoir et un capital végétal remarquable dans lequel les communes ont intérêt à puiser leur inspiration pour le choix d'une palette végétale.

Les collectivités qui consacrent un budget important au fleurissement et à la gestion des espaces verts trouvent dans le recours aux plantations vernaculaires une alternative à la fois valorisante et économique qui mène à une gestion durable des espaces verts publics. La flore traditionnelle, sauvage ou cultivée, est adaptée au sol et au climat. Elle permet de limiter les achats de végétaux, la pression d'entretien et la consommation d'eau et d'intrants (engrais, pesticides...).

Des opportunités peuvent être l'occasion de recueillir des plantes historiques. Les vieux cimetières notamment sont une mine de plantes vivaces exceptionnelles : vieux rosiers, lis, iris, hémérocailles... Lors des démolitions et travaux, mutations de parcelles jardinées, plutôt que faire table rase, les plantations peuvent être restaurées ou trouver une place dans un jardin public.

Sensibiliser les habitants et les acteurs

La sensibilisation est essentielle pour aider le public à reconnaître l'intérêt et la qualité du patrimoine végétal, si domestique qu'il semble ordinaire, en milieu rural comme en milieu urbain.

La mise en valeur de la culture des personnes âgées, précieuse sur le sujet de la végétation, est l'occasion d'organiser des échanges entre générations, entre anciens et nouveaux venus des villages ou des quartiers. On peut inciter à reproduire l'organisation des jardins, valoriser les pratiques, diffuser les essences.

La Communauté de Communes de la Vallée de l'Ance a ainsi fait relever les poirières² de son territoire par Nathalie Batisse. Des promenades et rendez-vous d'échanges sur les techniques de taille et de palissage, les choix d'essences, les recettes de cuisine... ont rassemblé un public nombreux. Les achats groupés de poiriers à palisser organisés à la suite de ces animations ont permis la plantation de 450 pieds. Ce travail a donné lieu à une exposition. Un cahier de propositions d'échanges de plants de toutes sortes est mis à la disposition des particuliers dans les locaux de la communauté de communes.

Les collectivités peuvent mettre en place un partenariat avec les pépiniéristes locaux pour la reproduction et la commercialisation d'essences choisies. Ainsi le Parc Naturel Régional du Livradois Forez a subventionné la plantation de fruitiers produits à partir de greffons prélevés dans le verger conservatoire régional de Tours-sur-Meymont (63).

D.D.

² Pointées par la Charte architecturale et paysagère de la Vallée de l'Ance, les poirières sont adossées aux façades sud des habitations. Dans cette zone de montagne, la chaleur stockée par les maçonneries aide les fruits à parvenir à maturité. Les arbres soigneusement taillés, soulignent la composition des façades dans un duo en mouvement.

¹ Plantes médiévales du jardin ethnobotanique d'Antignac, Odette Lapeyre, disponible à la Maison du Patrimoine d'Antignac

Agriculture & urbanisation

Comment raisonner l'extension urbaine tout en respectant les espaces agricoles ?

C'est la question que s'est posée le CAUE du Puy-de-Dôme.

COMMENT ARTICULER AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT URBAIN ?

« C'est dans le cadre de la semaine nationale « **Agricultures et Paysages** », organisée par la Fédération Nationale des CAUE¹ (Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) en mai 2011, qu'a été initiée l'idée de travailler sur l'agriculture et la périurbanisation. Comment partager l'espace quand la société éprouve des difficultés à faire cohabiter monde urbain et monde rural ? Comment raisonner l'extension urbaine, en respectant les espaces agricoles et naturels et leurs fonctionnalités », explique Philippe Robbe, architecte conseiller du CAUE du Puy-de-Dôme à la base du projet.

Lancement d'un appel à projet.

« On a trouvé en effet intéressant de se pencher sur cette problématique de la proximité ville – campagne car les espaces intermédiaires (zones de diffusion de l'urbanisation sur les espaces ruraux), plus généralement qualifiés de périurbains, sont souvent non utilisés par méconnaissance, voire par méfiance réciproque entre monde rural et monde urbain. Ces surfaces de l'entre-deux n'intéressent ni l'agriculture traditionnelle, ni l'urbanité », poursuit Philippe Robbe.

L'objectif : révéler des projets innovants, des expériences sur le territoire du Puy-de-Dôme cherchant à articuler agriculture et développement urbain et faire connaître des initiatives et des méthodes inventives de prise en compte des enjeux agricoles en milieu périurbain voire urbain. Étant donnée l'étendue du sujet, les protagonistes ont souhaité prolonger la réflexion sur six mois, de manière à être présents au Sommet de l'élevage 2011 pour présenter les recherches et connaissances acquises sur ce thème.

« Un appel à projets a ainsi été lancé auprès des collectivités, des élus et des professionnels agricoles débouchant sur un état des lieux des actions déjà entreprises dans le Puy-de-Dôme, articulant agriculture et développement urbain. » Des rendez-vous thématiques ont également été planifiés pour échanger sur le sujet et bien comprendre les problématiques de chacun, avant l'aboutissement au Sommet de l'élevage.

Un bilan positif.

« Les manifestations organisées au cours de ces six mois ont permis au CAUE du Puy-de-Dôme de réactiver un réseau d'acteurs impliqués dans la thématique de l'Aménagement du territoire, de la Périurbanisation et de l'Agriculture dans le département. En réalisant ce travail, on s'est rendu compte qu'il existait déjà de nombreuses initiatives inventives et originales. Même si la proximité urbaine est souvent source de conflits, elle peut aussi devenir un atout pour l'agriculture dès lors qu'on ajoute un peu d'innovation au métier d'agriculteur. » On peut citer l'exemple de la ville d'Ambert qui, constatant la vacance de nombreux logements dans le centre ancien et des problèmes d'étalement urbain sur des terres à fort potentiel agricole, a proposé diverses solutions, dont la création d'une zone de jardins familiaux et de maraîchage en centre-ville.

CYRIELLE DELISLE Groupe Réussir



Un carnet découverte « Ville et agriculture, quelle proximité ? »

Le CAUE du Puy-de-Dôme a sorti un carnet découverte : *Ville et agriculture, quelle proximité ?*. Ce livret a pour objectif d'expliquer les concepts clés d'un aménagement départemental durable. Destiné aux élus et à tous les acteurs de l'aménagement du territoire, il permet de bien comprendre pour mieux agir. « En réactivant des réseaux d'acteurs

du département (universitaires, monde agricole), le CAUE du Puy-de-Dôme a relevé des projets proposant des solutions innovantes à la question de la périurbanisation. Ce carnet souligne la pertinence de plusieurs démarches combinant harmonieusement ville et agriculture. »

CAUE du Puy-de-Dôme,
Maison de l'Habitat à Clermont-Ferrand.
www.caue63.com,
contact@caue63.com



¹ Les CAUE sont des organismes départementaux, créés et financés par les Conseils généraux et investis d'une mission de services publics. Ils promeuvent la qualité dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement, informent et sensibilisent collectivités et particuliers sur ces problématiques.



Moutons Place de Jaude à Clermont-Ferrand (63)

Bilan 2011 Semaine Agricultures & Paysages

A l'occasion de la deuxième édition de la « **SEMmaine AGRICULTURES & PAYSAGES** », les CAUE(s) se sont emparés à l'échelle nationale, de la thématique en s'adaptant aux singularités de leur département : viticulture en Gironde, dans le Rhône et la Région Centre, bocages et haies dans la Haute-Marne, l'Allier et l'Eure, agriculture en ville et périurbanisation dans le Nord, l'Aude et l'Île-de-France et le Puy-de-Dôme. L'implication des différents acteurs territoriaux témoigne sans conteste du potentiel emblématique et fédérateur des projets agricoles intégrant des démarches innovantes. C'est dans le croisement de regards proposé par les CAUE(s) que se tient la réussite des événements.

Le CAUE du Puy-de-Dôme accompagne au quotidien les territoires dans leur réflexion sur les projets et aide les collectivités locales dans une approche pédagogique et culturelle. Il s'affirme comme plateforme permanente au service des décideurs publics et privés, des habitants et usagers. Sans vouloir se substituer aux acteurs en place et aux circuits de décision, le CAUE révèle des potentialités et des projets agricoles innovants visant à construire des paysages durables. Constatant des manques et des attentes sur le thème de la périurba-

nisation dans le département, le CAUE a approfondi ce sujet à partir de la Semaine Agricultures & Paysages. Événement national qui inspire et interpelle, parce qu'il articule, décrypte, questionne des sujets au cœur des préoccupations qui touchent à l'aménagement durable du territoire. Démarches partagées et responsables ; cette action est plus que jamais pertinente et se fait l'écho des attentes des citoyens et des décideurs en termes de qualité de vie.

Ainsi, pour diffuser et partager ses connaissances, le CAUE du Puy-de-Dôme vient de mettre en place plusieurs événements. Des rendez-vous thématiques sont proposés, ils permettent de rythmer et de cadencer la recherche par le témoignage des acteurs du territoire. Un appel à projet pour repérer et classer des initiatives innovantes : comment articuler agriculture et développement urbain ? Enfin, une conférence dont l'objectif était de restituer et de vulgariser les travaux dans le cadre d'un colloque, intitulé **Ville et agriculture..., quelle proximité ?** (6 octobre 2011, Sommet de l'élevage). Le CAUE du Puy-de-Dôme explore des pistes d'action et vulgarise ses recherches à une large diversité de publics. C'est une mission de conseil et de sensibilisation, dans une approche pédagogique, pour le bien d'une culture commune...

P.R.

Vue de Saint-Ignat



© Christophe Camus

Ville & Agriculture..., quelle proximité ?

Nous constatons trop souvent sur nos territoires, que l'extension urbaine consiste en une projection aveugle de la ville sur la Campagne : Zonages calqués sur les limites cadastrales ; Formes urbaines tournées vers la Ville... Ces pratiques montrent que la relation entre espaces urbain et rural n'est pas traitée. Il existe un véritable déficit de connaissance partagée qui concerne la valeur agronomique des sols..., ou encore, l'exploitation des ressources naturelles...

Depuis les assises des territoires ruraux, fin 2009, on constate combien le Monde Rural est soucieux de son devenir... Les campagnes redéfinissent leurs identités contemporaines..., leurs usages et leurs limites... Si le siècle dernier a vu la ville se diluer dans la campagne, la campagne s'invite aujourd'hui en ville avec l'évolution de nos modes de vie et de consommation... Construire les villes à la campagne ? Cette boutade d'Alphonse Allais est en vérité une tautologie. Toute ville, par définition, est construite à la campagne. Il suffit d'en sortir pour s'en rendre compte. Mais aucune ville n'existe qu'à la condition de supprimer, en son sein, la campagne qui la précède et l'entoure – ce pourquoi il faut sortir des villes, en effet, pour retrouver les champs. Le département du Puy-de-Dôme n'échappe pas à une polarisation de son espace. Le développement urbain pose la question de l'étalement spatial de la ville et de sa maîtrise dans une perspective de durabilité ; tant au regard de sa cohérence spatiale ; que de sa cohé-

sion économique et sociale, en pleine mutation : l'arrivée dans les espaces ruraux de nouveaux résidents, l'accroissement de la demande de services urbains, l'évolution des modes d'habiter, l'augmentation des déplacements...

Dans ce contexte, comment raisonner l'extension urbaine tout en respectant les espaces agricoles, naturels et leurs fonctionnalités ? Comment créer les conditions d'un accord durable entre activités agricoles et développement urbain ?... ou plutôt l'inverse, le développement agricole et urbanité. Comment expérimenter une co-construction partenariale des enjeux agricoles et urbains...

L'étalement spatial de la ville et l'intégration progressive des espaces ruraux dans les dynamiques urbaines posent la question du rôle de l'activité agricole dans l'aménagement du territoire et de secteurs urbains.

Remise en cause dans sa dimension productive, l'agriculture est instrumentalisée par une demande urbaine de nature et d'entretien d'espaces ouverts, car elle occupe encore une part importante de l'espace. Outil de maîtrise de l'urbanisation, elle est de plus mobilisée par les intercommunalités périurbaines pour affirmer une identité rurale et se positionner par rapport à la ville centre. Ainsi, loin de s'opposer, **agriculture** et **ville** s'entremêlent de plus en plus, qualifiant ces nouvelles formes urbaines qui intègrent en leur sein des superficies toujours plus importantes d'espaces naturels ou agricoles.

P.R.

Ne bradez pas votre paysage, Il est garant de notre futur !!!

La crise économique est là. L'Économie et la création d'emplois sont donc logiquement aujourd'hui encore plus qu'hier peut-être, une préoccupation majeure pour les élus territoriaux et locaux. C'est une « obsession » évidemment compréhensible et on ne peut plus légitime.

Dans ce contexte le paysage est peu fréquemment considéré comme une donnée essentielle du projet. Aborder ce sujet dans le cadre d'une étude de zone d'activités ou d'extension urbaine par exemple est dès lors, un exercice difficile qui soulève nombre d'incompréhensions, car souvent, nos interlocuteurs perçoivent mal l'importance de l'enjeu.

Et pourtant, si le CAUE 63 défend la qualité paysagère c'est parce que comme nos collègues des 90 autres CAUE de France, et à l'instar de nombre d'Architectes, d'Urbanistes et de Paysagistes, **nous sommes convaincus de sa valeur Economique, autant que Patrimoniale et Identitaire. Nous sommes convaincus que sa conservation « en bon état » est une garantie et un atout pour l'avenir.**

Dans notre département, comme ailleurs, la compétition entre les territoires fait rage pour tenter de gagner les faveurs d'une nouvelle entreprise. Le seul argument qui semble faire référence est bien ÉCONOMIQUE. Alors **pourquoi ne pas considérer le paysage sous l'angle économique ?** Quel autre argument que la qualité de ses paysages et du cadre de vie de ses habitants (*actuels et futurs*) un territoire rural peut-il aujourd'hui et pourra-t-il demain faire valoir, pour attirer de nouveaux habitants ? L'Innovation est à n'en pas douter une piste à explorer, mais qui ne peut suffire à garantir l'avenir.

Le Paysage, à condition de le considérer comme une force économique, comme un élément

vivant et non un musée, comme un enjeu qualitatif, **peut être un merveilleux vecteur d'image pour un territoire. Il est aussi la démonstration de sa vivacité.** Et contrairement à ce que l'on pourrait penser, cette vivacité ne s'apprécie pas simplement au nombre de zones d'activités plus ou moins valorisantes que l'on peut y observer.

Il suffit pour se rendre compte de cette évidence de visiter certains de nos voisins européens, qui manifestement ne sont pas à la traîne de l'Europe en matière économique, loin s'en faut.

Si nous souhaitons conserver un tourisme fort dans notre département, maintenir des niveaux satisfaisants de populations en milieu rural, susciter des activités, il nous faudra certainement allier PAYSAGE et ÉCONOMIE, en intégrant à chaque projet une dimension paysagère renforcée. C'est un enjeu prépondérant de qualité environnementale. **On voit bien la diversité des enjeux liés à la conservation et la promotion de l'économie du Paysage.**

Mesdames Messieurs les Élus, faites-nous le crédit de considérer que nous intervenons à vos côtés, pour vous aider à prendre en compte dans les décisions que vous seuls pouvez prendre, ce paysage si important pour l'avenir de vos territoires.

Le CAUE est un organe d'aide et de conseil, une ingénierie disponible et désintéressée, à l'écoute des élus. C'est notre métier, celui que nous a conféré la loi depuis plus de 30 ans. Nous mettons nos compétences à votre service, en ayant toujours à l'esprit que vous seuls disposez de la légitimité de la décision. Mais pour décider en connaissance de cause, sur les sujets de plus en plus complexes de l'aménagement du territoire, sans oublier l'enjeu fondamental du PAYSAGE, encore faut-il disposer de tous les paramètres d'analyse et de compréhension. C'est la noblesse de notre métier que de vous y aider.

L.F.



Publication

Clermont au loin, Chronique périurbaine

Kristof Guez, Pierre & Rémi Janin, Alexis Pernet, Hugo Receveur. Fûdo Éditions

Élaboré sous l'impulsion des Parcs Naturels Régionaux des Volcans d'Auvergne et du Livradois-Forez, l'ouvrage collectif **Clermont au loin** pose un regard sans jugement sur les paysages périurbains du Grand Clermont, entre agglomération et Parcs Naturels Régionaux. Ses rédacteurs les investissent de leurs observations et de leurs imaginaires. Photographies, analyses, cartes des paysages du SCOT, scénarii utopiques de mutation leur redonnent un statut d'espace de projet.

Clermont au loin est une invitation lancée aux élus, professionnels de l'aménagement et citoyens à s'emparer des espaces périurbains pour les regarder, les comprendre et leur donner forme au sein de la métropole.

D.D.



Publication

La maison écologique



Le carnet Découverte intitulé « la maison écologique » est un document de sensibilisation réalisé par le CAUE du Puy-de-Dôme en réponse aux questions formulées par les élèves de 26 classes élémentaires du département.

Ce fascicule est principalement destiné au monde pédagogique et peut servir de support à un travail sur la construction écologique. Des thèmes variés y sont abordés : fonctionnement, formes et tailles, isolation, etc....

Largement illustré, ce document peut servir de support à un projet pédagogique. Basé sur un questionnement, chaque thématique permet de répondre sur les nombreuses interrogations liées à la maison écologique. Sont particulièrement abordée : économie d'espace ou de voiries, bioclimatisme, isolation thermique, impact des matériaux de construction ou meublant, recyclage, dimensions et formes, énergie renouvelables, gestion de l'eau, pollutions et déchets, coûts et délais.

J.R.

Les personnes intéressées peuvent faire une demande auprès du CAUE pour en obtenir des exemplaires du fascicule.



Maurice Mestre
Président

e



Michel Astier
Architecte directeur

u



Marie-France Marmy
Attachée de direction

a



Béatrice Chalet
Secrétaire

c



Corinne Miquel
Secrétaire

u



Thibault Racault
Urbaniste conseiller

d



Lionel Favier
Architecte conseiller

e



Christophe Camus
Architecte conseiller

p



Jean Roques
Architecte conseiller

i



Stéphane David
Animateur du centre
de ressources

u



Philippe Robbe
Architecte conseiller

q



Christine Descoeur
Architecte conseiller

é



Diane Deboaisne
Architecte conseiller

l

e u a c u d e p i u q é , l